

ASSURANCE DU PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

Obligatoire et incontournable,
des solutions adaptées et compétitives.



GRUPE
ODEALIM

odealim.com

ASSURCOPRO

**JACQUES
BOULARD**

**INTER
ASSURANCES**

INSOR

« Chaque copropriétaire est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre en sa qualité soit de copropriétaire occupant, soit de copropriétaire non-occupant ».

Article 58 de la loi ALUR.

Nos garanties

Les garanties usuelles d'une assurance Multirisques Habitation classique :

- Incendie / Explosion / Évènements assimilés.
- Tempête et autres évènements climatiques.
- Dégâts des eaux.
- Bris de glace.
- Vol / Vandalisme.
- Catastrophes naturelles et technologiques.
- Attentats / Actes de terrorisme.

Les garanties Responsabilités Civiles :

- Responsabilité Civile Propriétaire Non Occupant.
- Recours des voisins / Risques locatifs.
- Responsabilité Civile « Défense-Recours ».
- Bris de glace.

Nos garanties couvrent également :

- L'absence d'assurance entre deux locataires.
- Le défaut d'assurance des locataires.
- Les pertes de loyers suite à un sinistre rendant le logement inhabitable (12 mois maximum).

Nos atouts



Spécialisation



Gestionnaire dédié



Force d'un groupe



Proximité



Réactivité



Contrats adaptés

**INTER
ASSURANCES**

T. 01 46 06 06 46
E. contact@interassurances.com

INSOR

T. 01 44 40 84 40
E. commercial@insor.com

**JACQUES
BOULARD**

T. 01 48 74 09 87
E. prodim@jacquesboulard.fr